



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 18 mars 2024

Délibération 2024-03-10

Élaboration du RLPi du Grand Annecy

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, suite à l'absence de quorum du comité syndical du douze mars, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie de Poisy, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Antoine GRANGE, Éric BARITHEL, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, Dominique DUBONNET, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Karine FALCONNAT.

Procuration : Pierre AGERON donne procuration à Antoine de MENTHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes, Laurence GODENIR et Jeannie TREMBLAY-GUETTET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : MM. Jean-Pierre LACOMBE et Yannick CLEVY

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance.

Élaboration du RLPi du Grand Annecy

Avis du Comité Syndical :

Les dispositions des règlements graphique et écrit du RLPi du Grand Annecy respectent les dispositions du SCoT du bassin annécien et en reprennent les principaux éléments, tant en matière de trame paysagère qu'en matière de dispositions applicables aux zones d'activités économiques, aux zones commerciales et aux sites paysagers sensibles. Une attention particulière est apportée aux entrées de villes, notamment le long des axes routiers que sont les RD 1201, 1203 et 1508, comme le recommande le SCoT du bassin annécien.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 00

Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés rend un avis favorable au projet de RLPi

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 18 mars 2024.



Le Président

Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....

et de la publication du

Le Président,